

CONSULTATION POPULAIRE

Il faudra 60 000 signatures

Un accord de principe est intervenu entre PS, cdH et MR pour mettre en place la consultation populaire qui pourra avoir lieu si 60 000 Wallons le décident.

Une réunion du groupe de travail du Parlement wallon sur l'instauration de la consultation populaire au niveau régional a permis jeudi d'engranger des avancées entre le PS, le MR et le cdH, présageant un « accord imminent » entre ces trois partis, tandis qu'Écolo réservait sa réponse. Les partis doivent encore valider l'accord.

Deux questions épineuses sont ainsi en passe d'être résolues. La première concerne le seuil de signatures nécessaires pour initier une consultation populaire. L'idée d'un double seuil est acquise : il devrait y avoir au moins 2 % de soutiens dans la moitié au moins des circonscriptions électorales,

et la somme des signataires devrait dépasser le seuil des 60 000 citoyens.

Une autre possibilité serait l'initiative parlementaire, à savoir une majorité simple des 75 députés.

Sans surprise vu l'évolution du dossier des derniers mois, le texte s'éloignerait ainsi de l'accord conclu en avril 2014 entre les quatre partis francophones (PS, MR, cdH et Écolo) signataires de la 6^e réforme de l'État, qui a rendu possible l'instauration de la consultation populaire au niveau régional.

Leur texte commun prévoyait au départ un seuil de 100 000 habitants de Wallonie, une initiative parlementaire d'un tiers des députés au moins, mais aussi gouvernementale.

Cette dernière possibilité est supprimée dans le projet d'accord définitif. Le gouvernement s'y verrait aussi privé de la possibilité de mener campagne sur le thème soumis à consultation.

La Wallonie pourrait être la première Région du pays à instaurer une consultation populaire à son échelle. ■